



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBÉRATION N° 2025/07

OBJET : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2024/42 CONCERNANT L'ORGANISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS ET SÉJOURS VACANCES 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-sept du mois de Février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 20 Février 2025 affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Emilie BOSSEMAN - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUICHE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Aïcha BOULOUIZ-LEMBA - Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Madame Corinne DUTEMPLE qui a donné procuration à Madame Valérie INVERSIN
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Mélissa DEMERVAL

Etaient absents :

Monsieur André RUCHOT
Monsieur Bruno DESRUMAUX

Madame Mélissa DEMERVAL est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer la participation des familles extérieures inhérente aux séjours vacances comprenant une dégressivité tarifaire pour les fratries.

Le conseil municipal,

Après avis favorable de la commission « Enfance, Jeunesse et Education » et examen de la commission « Finances, Ressources Humaines, Jumelage » qui se sont réunies respectivement le 4 Février 2025 et 19 Février 2025, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, soit **25** voix :

- 1) Décide de fixer les tarifs des séjours de vacances 2025 dans les conditions suivantes :

Séjour Vacances 2025 :

Séjour vacances Hiver		
	Libercourtois	Extérieurs
1 ^{er} enfant	300,00 €	Prix coûtant
2 ^{ème} enfant	290,00 €	Prix coûtant - 10,00 €
3 ^{ème} enfant et plus	280,00 €	Prix coûtant - 20,00 €

Séjour vacances Eté		
	Libercourtois	Extérieurs
1 ^{er} enfant	450,00 €	Prix coûtant
2 ^{ème} enfant	440,00 €	Prix coûtant - 10,00 €
3 ^{ème} enfant et plus	430,00 €	Prix coûtant - 20,00 €

Colo Apprenante		
	Libercourtois	Extérieurs
1 ^{er} enfant	50,00 €	100,00 €
2 ^{ème} enfant	45,00 €	95,00 €
3 ^{ème} enfant et plus	40,00 €	90,00 €

Monsieur le Maire précise que le séjour devra impérativement être réglé avant le départ et qu'un engagement devra être signé par la famille, sinon l'enfant ne pourra pas participer au séjour.

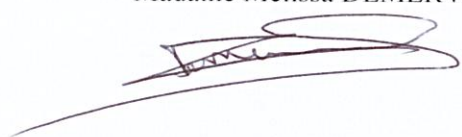
2) Dit que les autres tarifs et dispositions de la délibération n°2024/42 restent inchangés

3) Décide d'imputer la dépense sur les crédits inscrits au B.P.

4) Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces et tous contrats relatifs à l'organisation des accueils de loisirs et de séjours de vacances avec les différents organismes, notamment le contrat avec la CAF.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance
Madame Mélissa DEMERVAL



Date de publication : - 7 MARS 2025

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le 7 MARS 2025
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ



Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20250307-DELIB-2025-07-DE
Date de télétransmission : 07/03/2025
Date de réception préfecture : 07/03/2025

